

## Ministry of Education

Minister

Mowat Block  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2  
Telephone 416 325-2600  
Facsimile 416 325-2608

## Ministère de l'Éducation

Ministre

Édifice Mowat  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2  
Téléphone 416 325-2600  
Télécopieur 416 325-2608



Le 23 juin 2010

Mesdames, Messieurs,

Je suis heureuse de vous informer que le Règlement de l'Ontario n° 234/10 a été approuvé. Il vise la mise en place d'un processus d'évaluation du rendement des directions d'école et des directions adjointes dans l'ensemble de la province, à partir de septembre 2010.

Le processus d'évaluation du rendement est un élément de la Stratégie ontarienne en matière de leadership. Lancée en 2008, cette stratégie s'inscrit dans l'engagement qui figure dans le document *Appuyer chaque élève : Tonifier l'éducation en Ontario (2008)*, soit d'appuyer le rendement et le bien-être des élèves en encourageant un leadership de la plus haute qualité dans l'ensemble de la province.

À titre d'élément de soutien essentiel au développement du leadership et à la planification de la relève au sein du conseil scolaire, l'évaluation du rendement est conçue de façon à améliorer le perfectionnement professionnel continu des directions d'école et des directions adjointes. En mettant l'accent sur les objectifs liés au rendement et au bien-être des élèves, l'évaluation du rendement appuie nos trois principales priorités :

- Atteindre de hauts niveaux de rendement des élèves
- Réduire les écarts dans le rendement des élèves
- Accroître la confiance du public dans l'éducation financée par les fonds publics

Le processus d'évaluation reflète les conseils donnés par le Groupe de travail sur l'évaluation du rendement des directions d'école ainsi que l'incalculable expérience acquise par les conseils scolaires qui ont volontairement adopté le processus depuis 2007. Les partenariats continus entre le Ministère et les associations de directions d'écoles, d'agentes et d'agents de supervision et de directrices et directeurs de l'éducation feront partie intégrante du succès du processus d'évaluation du rendement des directions d'école et des directions adjointes.

.../2

Vous pouvez consulter le règlement sur le site Web Lois-en-ligne à [www.e-laws.gov.on.ca](http://www.e-laws.gov.on.ca). De plus, un guide des exigences techniques sera distribué sous peu afin de favoriser la mise en œuvre du processus. Comme vous pourrez le constater, entre autres éléments essentiels du processus d'évaluation du rendement, on trouve :

- des occasions pour les directions d'école et directions adjointes de consulter les superviseurs afin d'établir chaque année des stratégies d'apprentissage professionnel dans le cadre de l'examen du Plan annuel de croissance;
- un plan de rendement au cours d'une année d'évaluation qui met l'accent sur des objectifs mesurables en ce qui a trait au rendement et au bien-être des élèves et dans lequel sont établies les stratégies, les mesures et les compétences requises pour atteindre ces objectifs, ainsi que des méthodes pour mesurer les résultats;
- le recours au Cadre de leadership de l'Ontario pour déterminer les compétences et les pratiques qui appuient l'apprentissage professionnel des directions d'école et des directions adjointes défini dans le Plan annuel de croissance et l'atteinte des objectifs établis dans le plan de rendement en cours d'année d'évaluation;
- un rapport d'évaluation du rendement et un rapport sommatif préparés une fois tous les cinq ans qui s'appuient sur le plan de rendement. On attribuera dans ces rapports une cote de rendement « satisfaisant » ou « insatisfaisant » et on ajoutera des commentaires sur le rendement de la direction d'école ou de la direction adjointe;
- le pouvoir délégué aux agentes et agents de supervision pour mener des évaluations supplémentaires à la lumière des circonstances relatives au rendement de la direction d'école ou de la direction adjointe, au besoin.

Je désire vous remercier pour votre soutien à cette importante initiative et pour vos efforts constants à mettre en œuvre la Stratégie ontarienne en matière de leadership, afin que nous puissions attirer et développer un leadership de la plus haute qualité. Je suis convaincue que, grâce à notre excellente collaboration, nous continuerons de réaliser d'importants progrès pour améliorer le rendement et le bien-être des élèves dans toute la province.

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre de l'Éducation,



Leona Dombrowsky